

Votations fédérales et cantonale du 30 novembre 2008

L'Assemblée primaire de la Commune de Venthône est convoquée le 30 novembre 2008 à l'effet de se prononcer sur les objets suivants :

Votations fédérales :

- 1/ Initiative populaire « Pour l'imprescriptibilité des actes de pornographie infantine »
- 2/ Initiative populaire « Pour un âge de l'AVS flexible »
- 3/ Initiative populaire « Droit de recours des organisations : Assez d'obstructionnisme – Plus de croissance pour la Suisse ! »
- 4/ Initiative populaire « Pour une politique raisonnable en matière de chanvre protégeant efficacement la jeunesse »
- 5/ Modification de la loi sur les stupéfiants

Votation cantonale :

Loi cantonale du 14 février 2008 sur la santé

Les bureaux de vote seront ouverts comme suit :

- | | | | |
|------------|----------------------------------|------------------|------------------|
| - Samedi | (Salle polyvalente, entrée nord) | 29 novembre 2008 | de 18h00 à 19h00 |
| - Dimanche | (Salle polyvalente, entrée nord) | 30 novembre 2008 | de 10h30 à 11h30 |

EXERCICE DU DROIT DE VOTE

EN MATIÈRE FÉDÉRALE

Ont droit de voter toutes les Suissesses et tous les Suisses âgés de 18 ans révolus et qui ne sont pas privés des droits politiques par la législation de la Confédération, à condition qu'ils aient déposé leurs papiers au moins 5 jours avant la votation.

EN MATIÈRE CANTONALE

Tout les citoyennes et tout les citoyens de 18 ans révolus qui sont domiciliés dans le canton depuis 30 jours et dans la nouvelle commune depuis 5 jours.

VOTE PAR CORRESPONDANCE GENERALISE

Dès réception du matériel de vote, les électrices et électeurs peuvent voter par correspondance en retournant l'enveloppe de transmission au bureau de poste de Venthône

ou

déposer l'enveloppe de transmission au bureau communal **dans l'urne réservée à cet effet :**

- | | | | |
|---|--------------------|-------------------------|--|
| - | le jeudi | 27 novembre 2008 | de 08h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00 |
| - | le vendredi | 28 novembre 2008 | de 08h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00 |

En dehors des horaires susmentionnés, le vote ne sera pas pris en considération.

De plus, nous vous recommandons de vous conformer aux directives reçues avec le matériel de vote.

FEUILLE DE REEXPEDITION

La présentation de la feuille de réexpédition est obligatoire.

Les citoyennes, citoyens non munis de leur feuille de réexpédition ne seront pas admis au vote.

L'ADMINISTRATION COMMUNALE
DE VENTHÔNE

Venthône, le 30 octobre 2008